

NUMÉRO DE LA DP : 1000184641

Modification : 02

Modification 02 est publiée aux fins suivantes :

1. Corriger la date à laquelle les soumissions doivent être reçues
2. Répondre aux questions soumisees
3. Modifier les critères d'évaluation financière

1. À la page 1, supprimez A10 et remplacez-le par:

A10. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

Pour être prises en compte, les soumissions doivent être reçues au plus tard à 14 h 00 (heure de l'Est) le 8 février 2017, à l'adresse de réception des soumissions désignée à l'article A1. Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture (ci-après appelée la « date de clôture ») seront jugées non recevables.

2. Questions

Question

Un consultant occupe-t-il actuellement ou un consultant a-t-il occupé au cours des 12 derniers mois le poste décrit dans la demande de propositions? Le cas échéant, veuillez indiquer le numéro du contrat, le montant octroyé et le nom du fournisseur?

Réponse

Personne n'occupe ce poste à long terme. Des contrats à court terme sont octroyés au besoin, afin de répondre aux exigences relatives au Relevé des maladies transmissibles au Canada (RMTC).

Question

Une maîtrise en sciences serait-elle jugée acceptable?

Réponse

Le critère technique obligatoire TO1 est modifié.

La ressource proposée doit au moins détenir un baccalauréat dans le domaine de la santé ou la science. Une copie du diplôme en question doit être fournie avec l'ensemble des documents de la soumission.

Question

Selon le résumé du projet, les tâches comprennent la révision de numéros du RMTC, jusqu'à concurrence de 16 par année, ainsi que la mise en forme, la vérification des hyperliens et des références et, à l'occasion, la rédaction de textes scientifiques. Le résumé indique également que ces tâches seront réparties en deux contrats. Pourriez-vous préciser la manière dont ces tâches seront divisées en deux contrats? Par exemple, devrions-nous vous soumettre une proposition pour huit numéros du RMTC, ou uniquement pour certaines des tâches décrites dans la demande de propositions, comme la révision ou la rédaction?

Réponse

Le cycle de publication régulier du RMTC comporte 16 numéros par année. Comme cela est indiqué à l'article 3.1 Barème de prix de la demande de propositions, les soumissionnaires devraient formuler leur offre de manière à accomplir toutes les tâches susmentionnées pour huit (8) numéros du RMTC par année.

Question

Dans la section Interprétation des directives générales (p. 15), un « soumissionnaire » est défini comme la personne ou l'entité soumettant une proposition pour l'exécution d'un contrat, mais, à la p.7, il est indiqué qu'« aux fins des critères techniques précisés ci-dessous, l'expérience du soumissionnaire ne comprend pas l'expérience d'une société mère, de filiales ou d'autres affiliés du soumissionnaire, ni celle de ses sous-traitants ». Pourriez-vous s'il vous plaît clarifier cette question? Les associés sont-ils exclus du rôle de « ressource proposée » par cette section des critères techniques obligatoires?

Réponse

L'expérience des ressources proposées par les soumissionnaires est ce qui sera évalué selon les critères d'évaluation figurant à la SECTION II – PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION, et non l'expérience des entités qui soumettent la proposition.

Question

L'ASPC envisagerait-elle de modifier son modèle d'évaluation financière afin de jauger le taux horaire du fournisseur, plutôt qu'un prix forfaitaire qui est difficile à calculer en raison de la quantité de variables imprécises citées dans la demande de propositions?

Réponse

Le barème de prix figurant à la Section III – Soumission financière, Article 3.1.1 Services professionnels, sera uniquement utilisé aux fins d'évaluation des soumissions financières des soumissionnaires. Le processus de détermination du prix total pour l'évaluation financière des soumissions est le suivant :

- Les soumissionnaires fonderont leurs calculs sur les quantités maximales indiquées à la colonne B : Révision – 15 000 mots; Mise en forme de texte et de graphiques – 6; Rédaction d'articles scientifiques – 2 000 mots et 20 références;
- Ces quantités seront multipliées par le taux horaire des soumissionnaires entré en colonne C et le temps estimé pour terminer le travail entré dans la colonne D afin de déterminer le prix par numéro qui sera entré dans la colonne E;
- Le prix par numéro se trouvant à la colonne E sera multiplié par le nombre de numéros indiqué dans la colonne F afin d'obtenir les prix définitifs pour l'évaluation financière à la colonne G;
- Le total de tous les prix de la colonne G (périodes de contrat et d'option 1 et 2) sera utilisé pour l'élément financier de l'évaluation technique et financière combinée, comme décrite à la Section II – Procédures d'évaluation des soumissions et critères d'évaluation, Article 2.1.3 Méthode de sélection du fournisseur.

Les prix forfaitaires tout inclus de la colonne G de la soumission financière ne seront pas utilisés à des fins de facturation par le soumissionnaire (l'entrepreneur) retenu. Les factures seront soumises en fonction du travail véritablement effectué, facturé selon le taux horaire fixe de la soumission.

3. Critères techniques financière

SECTION III - SOUMISSION FINANCIÈRE

Supprimer 3.1, Barème de prix entièrement et remplacer par :

3.1 Barème de prix

3.1.1 Services professionnels

Le soumissionnaire doit présenter des prix fermes tout compris selon les renseignements ci-dessous. Le soumissionnaire doit insérer les informations de prix requises dans les cellules vierges des colonnes C, D, E et G des tableaux de tarification et inclure les tableaux de leur ensemble de soumissions.

- Les soumissionnaires fonderont leurs calculs sur les quantités maximales indiquées à la colonne B : Révision – 15 000 mots; Mise en forme de texte et de graphiques – 6; Rédaction d’articles scientifiques – 2 000 mots et 20 références;
- Ces quantités seront multipliées par le taux horaire des soumissionnaires est entré en colonne C et le temps estimé pour terminer le travail entré dans la colonne D afin de déterminer le prix par numéro qui sera entré dans la colonne E;
- Le prix par numéro se trouvant à la colonne E sera multiplié par le nombre de numéros indiqué dans la colonne F afin d’obtenir les prix définitifs pour l’évaluation financière à la colonne G;
- Le total de tous les prix de la colonne G (périodes de contrat et d’option 1 et 2) sera utilisé pour l’élément financier de l’évaluation technique et financière combinée, comme décrite à la Section II – Procédures d’évaluation des soumissions et critères d’évaluation, Article 2.1.3 Méthode de sélection du fournisseur.

Au moment d’évaluer la soumission financière, le Canada peut, sans aucune obligation, demander un soutien pour les taux, les délais d’achèvement et les prix proposés. Voici des exemples de soutien que le Canada jugerait satisfaisant :

- de la documentation (p. ex. les dossiers de facturation);
- un contrat signé entre le soumissionnaire et une personne effectuant le même travail.

Le Canada peut déclarer la soumission non conforme, si les taux estimés ou les délais d’achèvement proposés représentent 15 % ou moins des taux médians ou des délais proposés par les soumissionnaires conformes pour la première année du contrat subséquent pour les services adéquats. Seuls les taux et délais proposés qui sont techniquement recevables seront considérés.

Période du contrat

A	B	C	D	E	F	G
Activité	Quantité	Taux horaire fixe	Temps estimé pour terminer le travail	Prix	Fréquence de publication	Prix total estimé
Révision des articles, des aperçus de la page couverture et de la page de table des matières en anglais	Environ 15 000 mots par numéro	\$ /h	heures	Prix par numéro \$ (colonne B x C x D)	8 numéros par année ³	\$ (colonne E x F)
Mise en forme des textes et des graphiques (tableaux et figures en format MS Word, MS Excel et MS PowerPoint) ¹	Moyenne de six graphiques par numéro ²	\$ /h	heures	Prix par numéro \$ (colonne B x C x D)	8 numéros par année ³	\$ (colonne E x F)
Ébauche d’articles scientifiques	Première ébauche et	\$ /h	heures	Prix par article	3 numéros par année ³	\$ (colonne

	révision avec environ 1 500 à 2 000 mots et 15 à 20 références			\$ (colonne B x C x D)		E x F)
TOTAL						\$

Période d'option de contrat 1

A	B	C	D	E	F	G
Activité	Quantité	Taux horaire fixe	Temps estimé pour terminer le travail	Prix	Fréquence de publication	Prix total estimé
Révision des articles, des aperçus de la page couverture et de la page de table des matières en anglais	Environ 15 000 mots par numéro	\$ /h	heures	Prix par numéro \$ (colonne B x C x D)	8 numéros par année ³	\$ (colonne E x F)
Mise en forme des textes et des graphiques (tableaux et figures en format MS Word, MS Excel et MS PowerPoint) ¹	Moyenne de six graphiques par numéro ²	\$ /h	heures	Prix par numéro \$ (colonne B x C x D)	8 numéros par année ³	\$ (colonne E x F)
Ébauche d'articles scientifiques	Première ébauche et révision avec environ 1 500 à 2 000 mots et 15 à 20 références	\$ /h	heures	Prix par article \$ (colonne B x C x D)	3 numéros par année ³	\$ (colonne E x F)
TOTAL						\$

Période d'option de contrat 2

A	B	C	D	E	F	G
Activité	Quantité	Taux horaire fixe	Temps estimé pour terminer le travail	Prix	Fréquence de publication	Prix total estimé
Révision des articles, des aperçus de la page couverture et de la page de table des matières en anglais	Environ 15 000 mots par numéro	\$ /h	heures	Prix par numéro \$ (colonne B x C x D)	8 numéros par année ³	\$ (colonne E x F)
Mise en forme des textes et des graphiques (tableaux et figures en format MS Word, MS Excel et MS PowerPoint) ¹	Moyenne de six graphiques par numéro ²	\$ /h	heures	Prix par numéro \$ (colonne B x C x D)	8 numéros par année ³	\$ (colonne E x F)
Ébauche d'articles scientifiques	Première ébauche et révision avec	\$ /h	heures	Prix par article \$	3 numéros par année ³	\$ (colonne E x F)

	environ 1 500 à 2 000 mots et 15 à 20 références			(colonne B x C x D)		
TOTAL						\$

Notes aux soumissionnaires:

¹Pour des exemples de graphiques contenus dans le RMTC, les soumissionnaires peuvent passer en revue les numéros et les suppléments actuels et antérieurs à l'adresse : <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/index-fra.php>.

²Les quantités indiquées ne sont fournies qu'aux fins d'évaluation et ne représentent pas une garantie que cette quantité, ou que n'importe quel article, sera nécessaire dans un numéro.

³Les numéros indiqués dans la colonne F de la table de tarification sont fondés sur l'historique de publication de la RMTC et représente le nombre qui serait normalement attribué chaque année à chaque contrat. Ce n'est pas un engagement ferme que le même nombre de numéros sera publié dans une année.

Toutes les autres conditions de la DP restent les mêmes.